

Cité internationale des arts & DAC Guadeloupe 2023



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des
Affaires
Culturelles



Un programme de résidences à destination d'artistes-auteurs, chorégraphes et performeurs, écrivains, commissaires d'exposition guadeloupéen.nne.s

La Cité internationale des arts, avec le soutien de la Direction des affaires culturelles (DAC) de Guadeloupe, déploie un programme de résidences à destination des artistes, chorégraphes et performeur.es, auteur.rice.s ou commissaires d'exposition résident.e.s en Guadeloupe souhaitant développer un projet de recherche et/ou de création dans le champ des arts visuels, du spectacle vivant, et des écritures. Par le biais du présent appel à projets, trois lauréat.e.s seront sélectionné.e.s pour bénéficier d'une résidence de trois mois chacun.e à Paris.

Grâce à ce partenariat, les résidents bénéficieront d'un accompagnement sur-mesure, de rencontres mensuelles et d'entretiens individuels avec des artistes et des professionnels de la culture. Ce programme s'ancre également au coeur de la vie, des activités et des réseaux de la Cité internationale des arts et de ses 325 résidents de toutes disciplines, de toutes générations et de toutes les nationalités.

La résidence

Le programme comprend :

- La mise à disposition à titre gracieux d'un atelier logement sur le site du Marais de la Cité internationale des arts du 04 septembre au 27 novembre 2023 ;
- Une allocation de voyage forfaitaire de 1000 euros ;
- Une bourse de vie de 1000 euros par mois ;
- Un accompagnement artistique et professionnel.

Critères d'éligibilité et de sélection

L'appel à projets pour ce programme de résidences est destiné aux artistes, chorégraphes et performeur.es, auteur.rice.s ou commissaires d'exposition souhaitant développer un projet de recherche et/ou de création dans le champ des arts visuels, du spectacle vivant, et des écritures.

Le.a candidat.e doit :

- Etre âgé.e de plus de 18 ans ;
- Résider en Guadeloupe ;
- Être engagé.e dans la vie professionnelle et témoigner d'une pratique artistique depuis minimum 5 ans.

En déposant sa candidature, l'artiste s'engage à :

- Se rendre disponible à la date du jeudi 08 juin 2023 pour participer aux auditions organisées dans le cadre de la sélection des lauréats ;
- Accepter les dates de résidence qui pourront être accordées par la commission ;
- Être disponible pendant toute la résidence, de manière ininterrompue sur la durée de trois mois proposés ;
- Respecter le règlement général de la Cité internationale des arts et prendre connaissance du livret d'accueil du lieu, une fois sélectionné ;
- Participer aux différents rendez-vous professionnels et autres rencontres mises en œuvre par la Cité internationale des arts, une fois sélectionné ;
- Utiliser la subvention versée par la DAC Guadeloupe pour l'achat du billet d'avion et les dépenses de vie à Paris.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury composé de personnalités qualifiées, accorderont une attention particulière à la qualité artistique du projet, à l'argumentaire présenté autour de la valeur ajoutée de cette perspective de résidence à Paris, au protocole de travail envisagé et aux contacts ou partenariats déjà établis.

Calendrier

Dépôts des candidatures :

Du 27 avril au 29 mai 2023 inclus.

Annnonce des résultats :

Mi-juin 2023.

Période des résidences :

Du 04 septembre au 27 novembre 2023.

POUR DEPOSER
VOTRE CANDIDATURE,
C'EST PAR ICI !

Questions diverses

Comment candidater ?

Les candidatures se font via le [formulaire en ligne](#) dédié.

Pour déposer votre candidature, un compte google est nécessaire. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un [ICI](#).

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de contacter le Service des résidences de la Cité internationale des arts : commissions@citedesartsparis.fr.

Une fois votre candidature finalisée, vous ne pourrez plus la modifier. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible.

Les éléments à télécharger dans ma candidature

Avant de compléter le formulaire en ligne, veillez à rassembler les documents suivants (au format pdf) :

- 1 curriculum vitæ (4 pages maximum)
- 1 portfolio (entre 5 et 10 pages maximum)
- 1 lettre d'intention présentant le projet que le candidat.e. souhaite développer, les raisons pour lesquelles son travail justifie la nécessité de cette résidence d'un point de vue à la fois artistique et de réseau professionnel (entre 2 à 4 pages maximum)
- Des liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail (mp3, avi)
- Des lettres de recommandation au format pdf (5 maximum, en français et/ou anglais)

Candidater en duo / en collectif

D'une superficie variant de 25 à 60m², les ateliers-logements sont conçus pour allier production et vie quotidienne. Ils se composent d'une pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un espace nuit. Un atelier peut accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant jusqu'à 7 ans.

Les candidatures en collectif doivent se faire de la manière suivante, selon les cas :

- Le projet est commun : un seul dépôt de candidature au nom des deux artistes
- Les projets sont différents : deux candidatures distinctes doivent être déposées (merci d'indiquer dans les « remarques diverses », à la fin du formulaire, que vous souhaitez partager un atelier-logement et de préciser le nom du second candidat).

Les candidatures retenues pour des projets collectifs incluant plus de deux artistes restent exceptionnelles compte tenu du faible nombre d'ateliers-logements adaptés.

Quelle accessibilité à la Cité internationale des arts ?

Nous regrettons que les ateliers-logements proposés dans le cadre de nos commissions ne répondent pas aujourd'hui aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et nous y travaillons pour l'avenir.

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, nous sommes à votre disposition pour vous répondre au cas par cas.

De quels espaces de travail et de programmation dispose la Cité internationale des arts ?

L'Auditorium (Site du Marais)

L'Auditorium offre un espace idéal et une configuration adaptée à la production d'événements variés : répétitions, rencontres, concerts, séminaires, conférences ou performances. D'une superficie de 300m² et d'une capacité d'accueil de 127 places assises, l'Auditorium est doté d'une scène de 30m², d'un orgue et d'un piano Bösendorfer ½ queue.

Studios de répétitions (Site du Marais)

La Cité internationale des arts propose 8 studios de répétition, chacun doté d'un piano (droit ou ¼

queue) et ouverts à toutes les disciplines (musique, danse, théâtre, etc.).

Le studio 5 (de 100 m²) est une configuration idéale pour la danse et le spectacle vivant. Il est équipé d'un parquet, de miroirs et rideaux. Ils conviennent également pour des formats réunions, séminaires, workshops, cours et formations.

Ateliers collectifs de gravure et de sérigraphie (Site du Marais)

À disposition des résidents et ouverts aux artistes autonomes dans leur pratique, les ateliers collectifs de gravure et de sérigraphie permettent de poursuivre sur site le processus de création.

Le four à céramique (Site du Marais)

L'utilisation du four à céramique, localisé dans les ateliers collectifs, se fait avec l'accompagnement d'un technicien pour le dépôt des œuvres et l'allumage.

Les espaces ci-dessus doivent être réservés en amont, un tarif préférentiel est pratiqué pour les résidents.

Le Café des arts (Site du Marais)

Le Café des Arts est un espace de convivialité et de travail. Il est conçu pour être un lieu de rencontres entre les résidents, de rendez-vous avec des professionnels, des visiteurs, et convertible en salle de projection ou de débats.

La Salle Commune (Site de Montmartre)

Cet espace a pour vocation de permettre aux résidents du site de Montmartre d'effectuer des rencontres professionnelles ou d'organiser des temps d'échanges entre artistes.

Les espaces ci-dessus doivent être réservés en amont, ils sont mis à disposition des résidents à titre gracieux.

Comment s'inscrire dans la vie de la Cité internationale des arts ?

La Cité internationale des arts est une communauté transdisciplinaire, transnationale et transgénérationnelle. Les résidents participent à la vie d'une communauté de plus de 300 artistes, qui sont accueillis simultanément, et contribuent à son dynamisme culturel.

Des événements réguliers sont organisés par la Cité pour favoriser les rencontres entre résidents.

Le pôle de la programmation culturelle met en place des expositions, concerts, rencontres, lectures, projections, performances, *Ateliers Ouverts*, et d'autres formats à inventer ensemble. Elaborée avec et pour les résidents à toute étape de recherche, la programmation est une invitation à partager sa pratique avec des publics variés.

La programmation de la Cité internationale des arts est planifiée et élaborée en amont par l'équipe, et chaque événement fait l'objet d'échanges suivis avec les artistes et commissaires qui portent le projet.

La Direction des Affaires Culturelles (DAC) de Guadeloupe

La DAC de Guadeloupe est chargée de mettre en œuvre sous l'autorité du Préfet de Guadeloupe la politique culturelle définie par le Gouvernement.

Elle a notamment pour mission de soutenir la création artistique, et encourage pour ce faire la mobilité à travers les projets de résidences des artistes du territoire.

La Cité internationale des arts

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des artistes et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, dans le Marais ou à Montmartre, la Cité internationale des arts permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel. Les résidents bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

La Cité internationale des arts
bénéficie du soutien de :

Soutenu par

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

CONTACT

commissions@citedesartsparis.fr
www.citedesartsparis.fr

